



Le 29 juin 2015

Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux modifications de méthodes comptables découlant du passage aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (US GAAP)
Votre dossier : R-3927-2015
Notre dossier : R050810 EF

Chère consœur,

Dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution (Hydro-Québec) avise la Régie qu'il lui sera impossible de déposer ses réponses aux demandes de renseignements dès aujourd'hui. Ce retard est engendré notamment par la nécessité de coordonner les efforts de plusieurs unités de l'entreprise. En conséquence, Hydro-Québec demande l'autorisation de déposer ses réponses demain à 12h00.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*
Éric Fraser

ÉF/sg